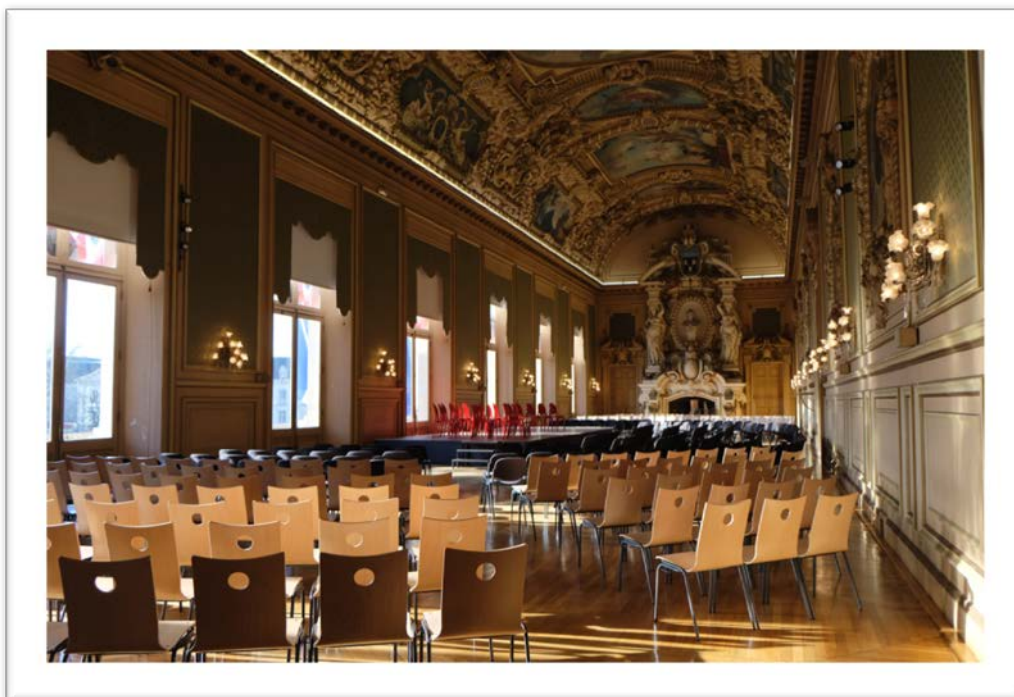


Règlement particulier
Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville

Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
37000 Tours

Bus : ligne 2, 5, 10, 11, 14, 15, 18

Tramway : arrêt Jean Jaurès



CARACTÉRISTIQUES

Capacité	450 personnes
Superficie	470 m²
Catégorie	ERP

MATÉRIEL DISPONIBLE SUR PLACE

Chaises fixes	450
Estrade	modulable
Tables	150 (44 tables rondes) 180 X 80 (38 tables)
Vidéoprojecteur	
Sonorisation	
WiFi	

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement précise les prescriptions figurant dans le règlement général à l'égard de la salle des Fêtes située au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : UTILISATEURS

La salle est mise à disposition de personnes morales.

ARTICLE 3 : UTILISATION DE LA SALLE

3.1 DESTINATION D'USAGE

La salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville a vocation à accueillir les conférences, réunions, réceptions, soirées dansantes, spectacles, repas.

3.2 ACCÈS – HORAIRES

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'accès à la salle est possible sur le créneau horaire de 7 h à 3 h du matin.

L'accès est possible porche Ouest et porche central de l'Hôtel de Ville. L'organisateur doit impérativement préalablement prendre contact avec le service Sécurité Hôtel de Ville pour l'ouverture et la fermeture des portes.

L'accès à la cour de l'Hôtel de Ville, validé par le service Sécurité Hôtel de Ville, n'est autorisé qu'aux véhicules organisateurs apportant du matériel pour la manifestation, exclusivement pour le temps de chargement et déchargement du matériel.

3.3 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

✓ Aménagement des locaux

L'organisateur doit prendre contact avec le responsable de la préparation des salles dès qu'il a reçu une confirmation de l'option de réservation de la part de la Mairie.

Cet entretien préalable lui permettra de déterminer ~~d'adapter~~ les installations selon les besoins et conformément aux divers impératifs relatifs à la sécurité (branchements de matériels électriques ou de sonorisation, manipulation de matériels).

Les agents municipaux peuvent refuser un aménagement qui ne serait pas conforme aux règles de sécurité.

Les dispositions retenues seront reportées sur la fiche technique.

Il est strictement interdit d'utiliser des agrafes, des punaises, pointes, scotch, rubans adhésifs, pâte à fixer..., sur les portes des salles et sur l'ensemble des murs de l'Hôtel de Ville.

Les bougies (paraffine, huile, gel combustible etc...), lanternes, ballons gonflés à l'hélium, photophores, ainsi que les bouteilles de gaz sont formellement interdits au sein de l'Hôtel de Ville.

Les tables, chaises et tout autre mobilier doivent être soulevés et non trainés afin de ne pas abîmer le parquet de la salle.

✓ Matériel

L'organisateur devra se conformer strictement aux modalités convenues avec le responsable de la préparation des salles pour la manipulation du matériel municipal (amenée, mise en place, repliement).

Les branchements de matériels électriques ou de sonorisation fournis par l'organisateur seront faits par ou sous le contrôle de l'électricien de la Mairie et devront être compatibles avec le matériel existant.

✓ Téléphone et wifi public

L'organisateur désirant utiliser le téléphone du réseau extérieur devra adresser la demande de la ligne absolument auprès de l'opérateur de télécommunication de son choix.

Les frais d'abonnement temporaire et de communications téléphoniques lui seront directement facturés par l'opérateur.

Le wifi public est disponible en permanence : pour s'y connecter, il suffit de sélectionner le réseau wifi portant le nom de «Tour(s)plus Public» et de s'identifier au démarrage de son navigateur.

3.4 – PROPRETÉ

L'utilisateur s'engage à maintenir et rendre les lieux en état et à procéder à l'évacuation des déchets triés, le cas échéant.

Les déchets sont à déposer dans les containers prévus à cet effet, mis à disposition dans le local situé au rez-de-chaussée du Bâtiment Heurteloup.

Pour l'accès au local poubelles, l'utilisateur devra prendre contact avec le service Sécurité par téléphone ou interphone situé à droite de la porte grise à proximité de l'escalier et l'ascenseur de l'aile ouest.

Contacts en mairie

Renseignements généraux, location	Mme Françoise Baron ☎ 02.47.21.66.12 ✉ f.baron@ville-tours.fr
Aménagement	M. Karim Menea ☎ 02.47.21.66.98 ✉ k.menea@ville-tours.fr
Sécurité, ouverture et fermeture du bâtiment	Service Sécurité Hôtel de Ville ☎ 02.47.21.66.21 ✉ securitecivilepco@ville-tours.fr
Numéros utiles	Police municipale ☎ 02.47.70.88.88 Pompiers ☎ 18 SAMU ☎ 15